

Approche environnementale de l'urbanisme - AEU 2

ADEME



Méthodologie d'assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités qui s'applique notamment à la production d'un document d'urbanisme (ou d'une opération d'aménagement). Elle accompagne la collectivité pour l'animation et l'évaluation tout au long de la démarche, à l'appui d'outils tels que l'analyse croisée des enjeux, la charte d'objectifs, un tableau de bord des indicateurs, ou un cahier de recommandations pour la réalisation des opérations.

Pour qui ?

Collectivités (élus, techniciens) porteuses de documents d'urbanisme.

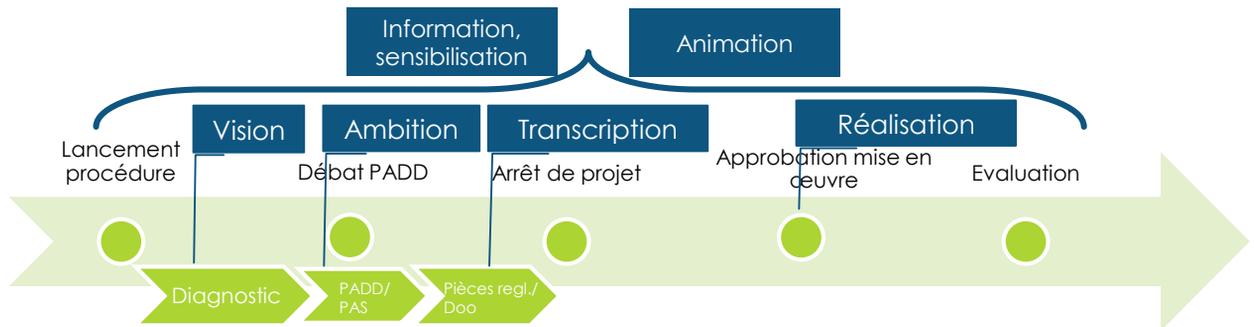
Environ 80 territoires accompagnés en Normandie
Autres régions ? Chiffres nationaux ?

Avec qui ?

Dans quelles conditions ?

L'AEU2 est une démarche d'animation et d'évaluation qui doit être accompagnée par un bureau d'études expérimenté. Elle s'appuie fortement sur une concertation large avec les acteurs du territoire (ateliers), conçoit des outils de suivi et d'évaluation propres au territoire accompagné, et s'appuie sur des guides thématiques spécifiquement créés pour cet accompagnement montrant de nombreux exemples. Elle est complémentaire à des outils quantitatifs comme GES-URBA (voir fiche dédiée).

Pour faire quoi ? Quand ?



- **Information** : les cahiers techniques et méthodologiques de l'AEU2 fournissent des nombreuses informations thématiques et des retours d'expérience utilisables tout au long de la démarche
- **Animation** : la démarche joue un rôle important dans l'acquisition de connaissances partagées en continu sur le territoire accompagné
- **Vision** : réunions et ateliers participatifs pour partager les constats
- **Ambition** : sélection d'indicateurs en fonction des enjeux identifiés au diagnostic, grille de lecture du projet global
- **Transcription** : validation socio-économique et technico-financière des orientations retenues
- **Réalisation** : Suivi dans le temps et proposition de mesures opérationnelles pour mettre en œuvre le document

Limites

- L'ADEME ne finance plus ce type d'accompagnement, même si les guides techniques restent à disposition des territoires gratuitement.
- Pas de quantification dans l'évaluation

En savoir plus

Retrouvez plus d'informations sur l'outil (présentation vidéo, accès au site, contact) ici : <https://www.ademe.fr/expertises/urbanisme-amenagement/passer-a-laction/approche-environnementale-lurbanisme-2>